



a g

GRAND CONSEIL	
Expédié le:	Session GC: 16-17 dec. 04
Président	Députés (100)
Correspondance GC	Bureau
Secrétariat	Chefs de groupe
Commission:	FINANCES
Objet:	BUDGET 2005
Copie à:	

Grand Conseil de la République et  
Canton de Genève  
Case postale 3970  
1211 Genève 3

PL 9371-A  
PL 9423 = Renvoi comm. Energie & Si = 3.12.04  
PL 9424 = Renvoi Comm. Finances = 18.11.04  
Carouge, le 8 décembre 2004 et suspendu l.12.0

Concerne : PL 9371 modifiant la loi sur les prestations cantonales complémentaires AVS/AI  
PL 9423 modifiant la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève  
PL 9424 modifiant la loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la fondation genevoise pour l'animation socioculturelle

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les députés,

L'ACG étant interpellée, à réitérées reprises ces dernières semaines, afin de s'exprimer sur des projets relatifs à des transferts financiers de charges ou produits cantonaux aux communes, notre instance exécutive a procédé à un examen de la situation dans le cadre de sa séance mensuelle du 6 décembre 2004.

A l'issue de cet examen, il en ressort les éléments prépondérants suivants :

- A ce jour, l'ensemble des budgets communaux 2005 viennent d'être adoptés. Aucun de ces budgets n'a intégré une quelconque charge ou recette afférente aux dossiers susvisés.
- L'ACG réaffirme sa totale opposition à tout transfert de charges n'obéissant qu'à des mécanismes financiers provoquant, immédiatement ou à terme, une hausse d'impôts communaux destinée au redressement des finances cantonales.
- L'ACG se déclare néanmoins prête à collaborer à tout projet permettant une meilleure efficacité et rationalité de coûts au profit de la collectivité genevoise.

Il s'agit, dans ce cadre, de débattre sur des projets structurés répondant équitablement au principe de subsidiarité.

Dans ce contexte, il n'apparaît malheureusement pas possible d'envisager des effets pratiques pour l'exercice 2005.

Dans l'attente de poursuivre une active concertation avec votre Autorité, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Députés, à l'assurance de notre haute considération.

Le Secrétaire général  
  
Michel Hug

Le Président  
  
Pascal Chobaz

Un courrier au contenu identique est adressé au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève

Copies : Mesdames et Messieurs les Maires, Conseillers administratifs et Adjoints des communes genevoises

